



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES
25 rue Antoine Hurault
BP 51099
88060 ÉPINAL cedex 9

Arrêté portant délégation de signature modifiant l'arrêté du 1^{er} avril 2016

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de Monsieur Patrick NAERT, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 4 octobre 2013 fixant au 28 octobre 2013 la date d'installation de Monsieur Patrick NAERT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marie Hélène ROUSSEL, Inspectrice Principale des Finances Publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

5° tous actes administratifs et de gestion du service.

Article 2

L'arrêté initial daté du 1^{er} avril 2016 prend fin en date du 25 avril 2016.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Vosges et affiché dans les locaux du service.

Fait à EPINAL le 25 avril 2016,

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,


Patrick NAERT
Administrateur Général des Finances Publiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

25 rue Antoine Hurault – BP 51099

88060 EPINAL CEDEX 9

Liste des responsables de services disposant de la délégation automatique de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

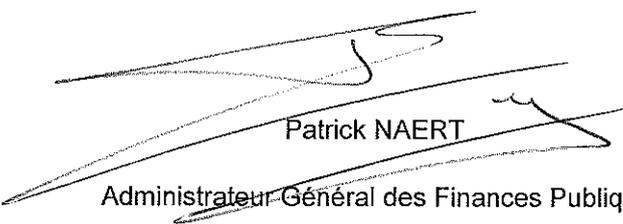
Application du décret n°2013-443 du 30 mai 2013 et de l'arrêté du 30 mai 2013 relatifs aux règles de compétence et de délégation de signature applicables au traitement des réclamations contentieuses et des demandes à titre gracieux présentées par les contribuables – Instruction de la DGFIP référencée 2013/4775

Prise d'effet à la date du 1^{er} mai 2016

Noms et prénoms	Responsables des services suivants
LHULLIER Marc BOLOT Jean-Yves SAFAH François	Services des impôts des entreprises EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
GEORGES-BERNARD Franck LESGOURGUES Jean-François ANTONINI Bernard	Services des impôts des particuliers EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
AMOUGOU AMOUGOU Pierre NAU Jean-Louis JASINSKI Dominique	Services des impôts des particuliers – services des impôts des entreprises GERARDMER NEUFCHATEAU VITTEL
VIDALE Lionel BILOWUS Jeannine	Services de publicité foncière EPINAL REMIREMONT

LEGRAND Brigitte	SAINT DIE
BOUQUET Maryline	Pôle de contrôle et d'expertise – Brigade de contrôle et de recherche EPINAL
ROUSSEL Marie-Hélène	Brigade de Contrôle de Fiscalité Immobilière EPINAL
THOMY Florence	Brigade départementale de vérifications EPINAL
THIRARD Véronique	Pôle de recouvrement spécialisé EPINAL
GERARD Philippe ANTONINI Bernard	Centres des impôts fonciers EPINAL BANT SAINT DIE
LUCCHESI Danielle ADAM Dominique TISSERANT Jean-Christophe LOUIS Denis THIEBAUT Thérèse AUBEL GUILLOT Claudine DOUILLET Sébastien OLIVON Serge DERVIN Thierry SCIORATO Michel MAIGNIEN Didier DENAIN Chantal GEORGES Sylvain MATHIEU Catherine GEORGES Sylvain PACI-ARMBRUSTER Annie	Trésoreries mixtes BAINS LES BAINS BRUYERES CHATENOIS CHARMES CORCIEUX CORNIMONT DARNEY DOMPAIRE LAMARCHE LE THILLOT MIRECOURT RAMBERVILLERS RAON L ETAPE SAINT AME SENONES THAON

Le Directeur Départemental des Finances Publiques des Vosges,



Patrick NAERT

Administrateur Général des Finances Publiques